

À : Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

Objet : Défis auxquels les femmes âgées font face : facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité

De : Krista James, directrice nationale, Centre canadien d'étude sur le droit des aînés (CCEL)

Date : Le 28 mars 2019

---

Le CCEL a consulté plus de 500 femmes âgées vivant dans la région de Vancouver dans le cadre de son projet pluriannuel intitulé Older Women's Dialogue Project. Nos conclusions et recommandations sont résumées dans deux rapports<sup>1</sup>. Les résumés de ces deux rapports sont disponibles en anglais, en français (et dans d'autres langues) sur notre site Web<sup>2</sup>. Le présent mémoire met en évidence les principales conclusions et recommandations liées à la pauvreté et à la vulnérabilité.

Une conclusion générale qui ressort de notre projet, c'est que la pauvreté et la vulnérabilité sont grandement influencées par d'autres aspects de l'identité. Les femmes handicapées, autochtones, membres de minorités ethnoculturelles, immigrantes et LGBTQ font face à des défis uniques en vieillissant. Les politiques qui les touchent doivent donc être adaptées pour répondre aux besoins des femmes âgées dans toute leur diversité. Les politiques génériques ne seront d'aucune utilité pour soutenir les femmes les plus vulnérables au Canada.

### **1. Combattre la pauvreté chez les femmes âgées**

Les événements tragiques (comme un divorce, une blessure ou une perte d'emploi) peuvent avoir des conséquences sur la sécurité du revenu pendant la vieillesse, mais la pauvreté chez les femmes âgées dépend souvent d'événements survenus tout au long de leur vie, et plus particulièrement des choix qu'elles doivent faire pour prendre soin de leurs proches plutôt que d'occuper un emploi rémunéré. Les politiques actuelles ne tiennent pas bien compte du fait que, comme les femmes gagnent souvent bien moins que les hommes, elles ont moins d'économies pendant la vieillesse. Les changements apportés récemment au Supplément de revenu garanti (SRG) sont inadéquats pour faire sortir de la pauvreté les femmes âgées les plus vulnérables.

Pour de nombreuses femmes âgées, la « retraite » n'est qu'un terme trompeur. Elles ont peut-être pris leur retraite après avoir occupé un emploi rémunéré, mais elles continuent bien souvent de prodiguer des soins sans l'être. Beaucoup de femmes passent leurs journées à prendre soin de leur conjoint, de leur enfant adulte handicapé ou de leurs petits-enfants, ce qui est physiquement et émotionnellement exigeant. Pour elles, ce sont des rôles sacrés, mais elles auraient pourtant besoin d'un plus grand soutien financier pour s'acquitter de ces rôles essentiels dans nos collectivités.

**Recommandation 1** : Améliorer les programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti pour faire en sorte que les femmes âgées ne vivent pas dans la pauvreté.

---

<sup>1</sup> Voir CCEL, *We Are Not all the Same: Key Law, Policy and Practice Strategies for Improving the Lives of Older Women in the Lower Mainland*, mars 2017, [www.bcli.org/publication/we-are-not-all-the-same](http://www.bcli.org/publication/we-are-not-all-the-same), et *Your Words are Worth Something: Identifying Barriers to the Well Being of Older Women*, septembre 2013, [www.bcli.org/publication/older-womens-dialogue-project-report-2013](http://www.bcli.org/publication/older-womens-dialogue-project-report-2013).

<sup>2</sup> Voir CCEL, « Older Women's Dialogue Project », [www.bcli.org/project/older-womens-dialogue-project](http://www.bcli.org/project/older-womens-dialogue-project).

**Recommandation 2 :** Modifier le Régime de pensions du Canada pour inclure une clause d'exclusion similaire à celle qui s'applique aux femmes élevant leurs enfants, mais pour les années de soins familiaux procurés à temps plein.

**Recommandation 3 :** Élaborer des programmes pour offrir de meilleurs types de soutien (financier, au logement et autre) pour les femmes âgées, et en particulier les femmes autochtones, qui sont les principales responsables d'enfants mineurs.

## **2. Soutenir les femmes âgées qui ont été victimes de violence et de maltraitance**

La violence a une incidence importante sur la qualité de vie des femmes qui vieillissent. Certaines femmes sont victimes de maltraitance pendant leur vieillesse; d'autres ont été victimes de violence alors qu'elles étaient enfants ou jeunes femmes, et cette violence continue d'avoir des répercussions sur leur qualité de vie. Les traumatismes historiques subis par les peuples autochtones ont des répercussions qui perdurent sur la vie des femmes autochtones âgées. Les politiques doivent tenir compte de la vulnérabilité à la violence propre aux différentes femmes. Par exemple, la politique d'immigration empêche de nombreuses femmes âgées d'avoir accès aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du SRG. Des immigrantes demeurent dans des situations dangereuses parce que des ententes de parrainage de 10 à 20 ans les lient aux membres de leur famille qui leur font du mal.

**Recommandation 4 :** Financer des initiatives pour que les femmes âgées autochtones, les aînées autochtones, et les membres des communautés autochtones disposent des moyens de créer des programmes locaux et adaptés pour appuyer la guérison au sein de leurs communautés.

**Recommandation 5 :** Accroître le soutien aux organismes qui aident les femmes âgées victimes de violence ou qui tentent d'échapper à la violence, dont les maisons de transition, les refuges, les organismes de services aux aînés et les organismes de services aux immigrants, dans le but de créer ou d'améliorer des programmes de sensibilisation afin que les femmes âgées vulnérables n'aient pas à quitter leur foyer pour avoir accès à du soutien.

**Recommandation 6 :** Accroître le soutien aux refuges et maisons de transition du Canada pour les aider à appliquer les pratiques énoncées dans le rapport *Promising Practices across Canada for Housing Women who are Older and Fleeing Abuse*<sup>3</sup> afin d'accroître l'accès et la qualité des services pour les femmes âgées.

**Recommandation 7 :** Réviser les critères d'admissibilité des programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti pour les rendre accessibles aux femmes âgées immigrantes sans autre soutien financier.

## **3. Améliorer l'accès aux soins de santé**

Les femmes âgées ont besoin d'un meilleur accès aux services de santé et de soins à domicile. La prestation des soins de santé est fragmentée entre les divers fournisseurs. L'accès aux soins est complexe, en particulier pour les femmes qui ont des besoins complexes en matière de soins et qui se heurtent à des obstacles linguistiques. Les compressions récentes aux services de soutien à domicile ont une incidence disproportionnée sur les femmes âgées, qui sont plus susceptibles

---

<sup>3</sup> Atira Women's Resource Society, *Promising Practices across Canada for Housing Women who are Older and Fleeing Abuse*, mai 2015, sur le site du CCEL à : [www.bcli.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/11/Promising-Practices-for-Housing-Women-who-are-Older.pdf](http://www.bcli.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/11/Promising-Practices-for-Housing-Women-who-are-Older.pdf).

de vivre plus longtemps que leur partenaire et qui s'occupent en grande partie de la préparation des repas et de l'entretien ménager.

**Recommandation 8 :** Financer un programme d'intervenant pivot ou de défenseur des droits des patients pour procurer le soutien et l'assistance nécessaire aux femmes âgées qui se heurtent à des obstacles pour obtenir les soins appropriés à temps.

**Recommandation 9 :** Accroître le financement des programmes visant à offrir des services d'aide-ménagère à domicile, comme la préparation des repas, la lessive, l'entretien ménager, pour les femmes âgées qui ont besoin de ce type d'aide.

### **À propos du CCEL**

Le CCEL effectue des recherches juridiques, produit des rapports de réforme législative et élabore des outils pédagogiques sur les questions juridiques et politiques qui touchent les personnes âgées au Canada. Le CCEL fait partie du BC Law Institute, un organisme de réforme du droit indépendant et à but non lucratif de la Colombie-Britannique. Nos publications sont disponibles à : [www.bcli.org/ccel](http://www.bcli.org/ccel).